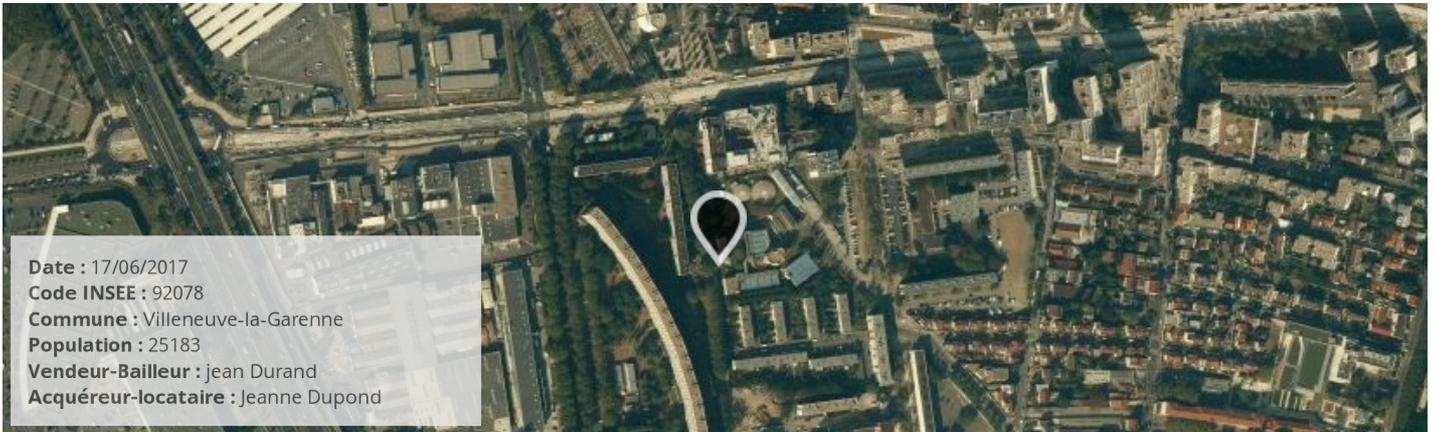


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

34 RUE DU HAUT DE LA NOUE 92390 VILLENEUVE LA GARENNE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

19 BASIAS, 2 BASOL, 4 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Séisme
Tempête et grains (vent)

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PPR sur la commune Villeneuve-la-Garenne	09/01/2004

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone inondable

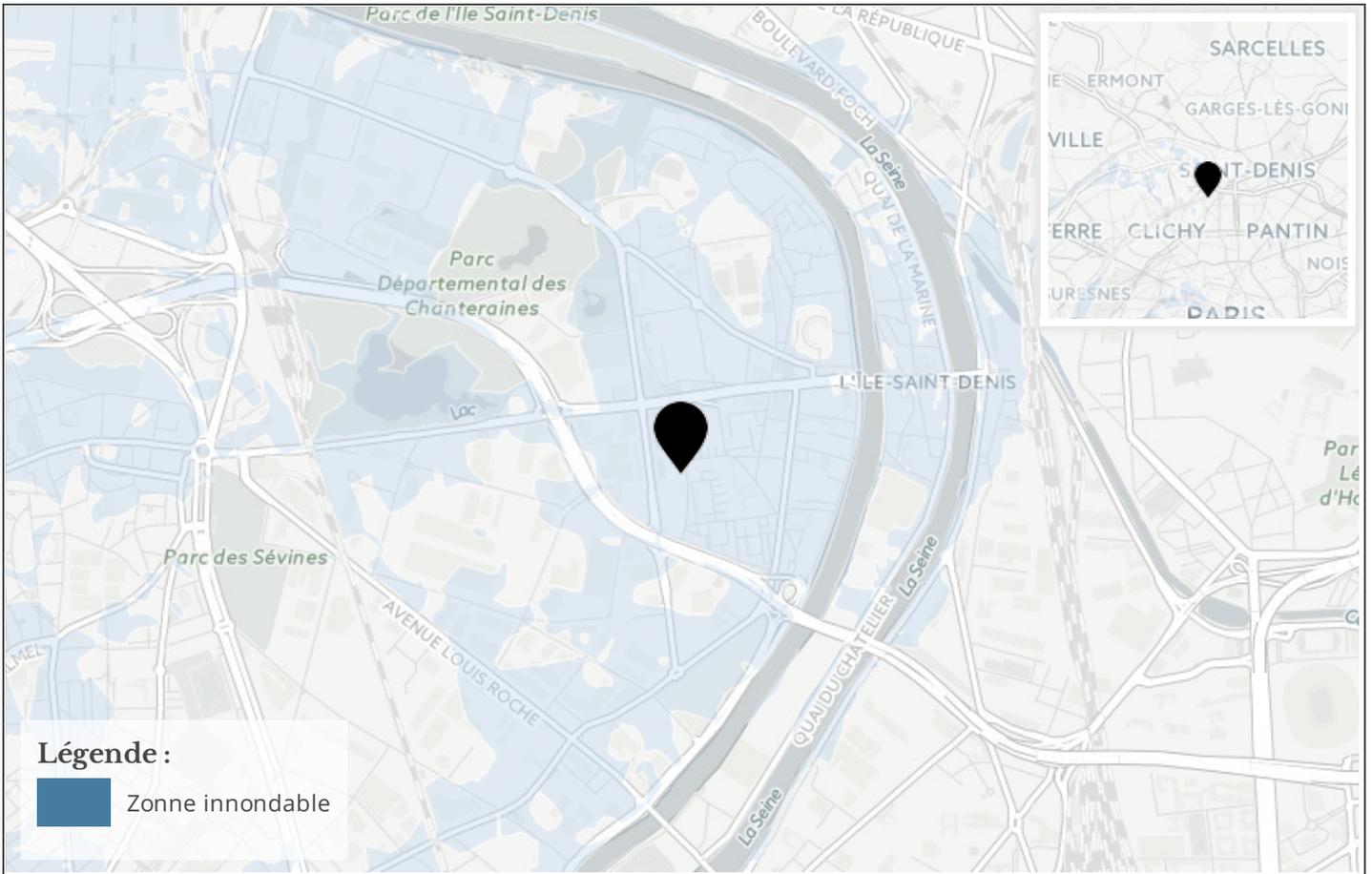
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	La Seine	01/12/1999

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

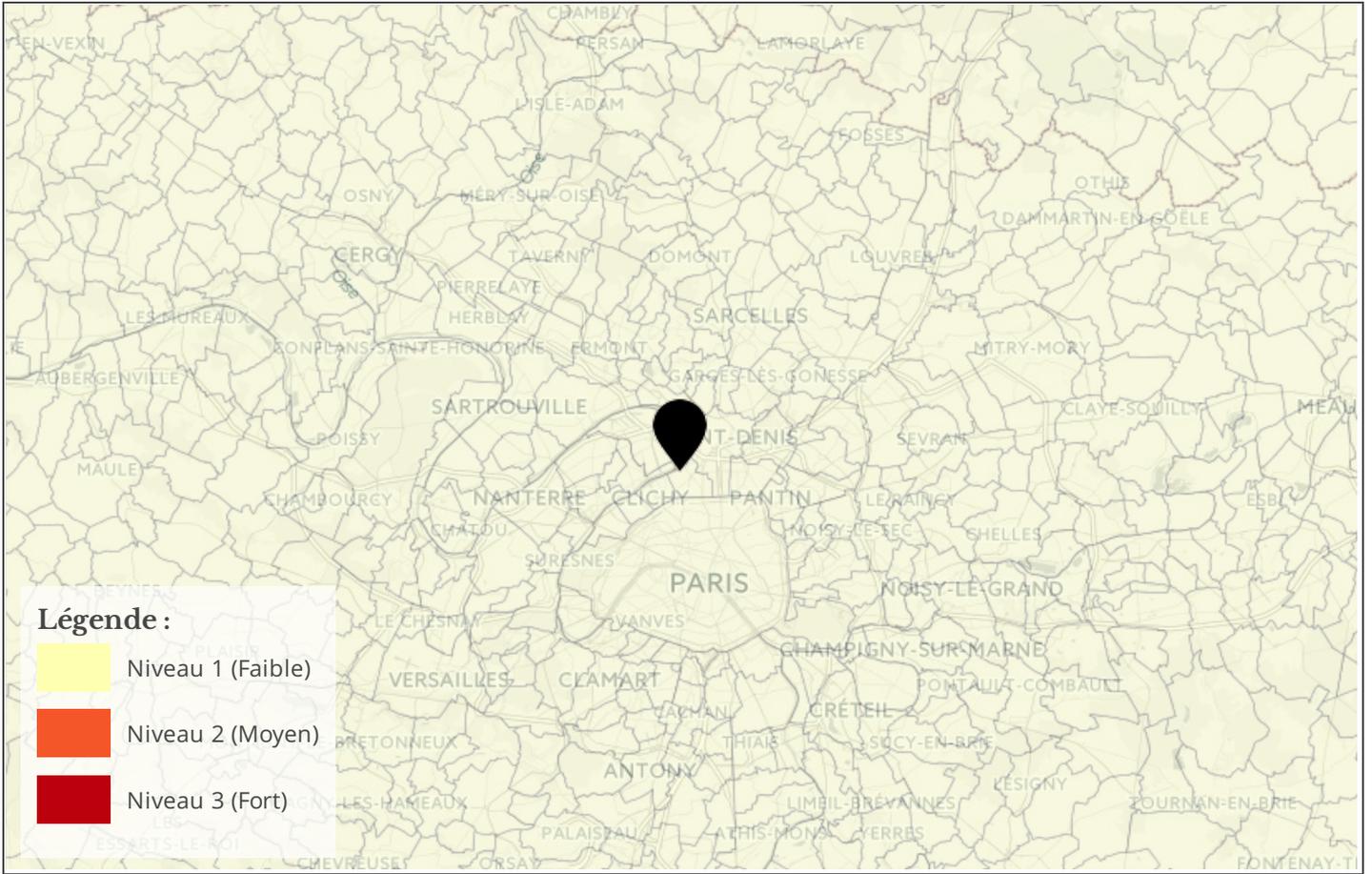
Cartographie des inondations



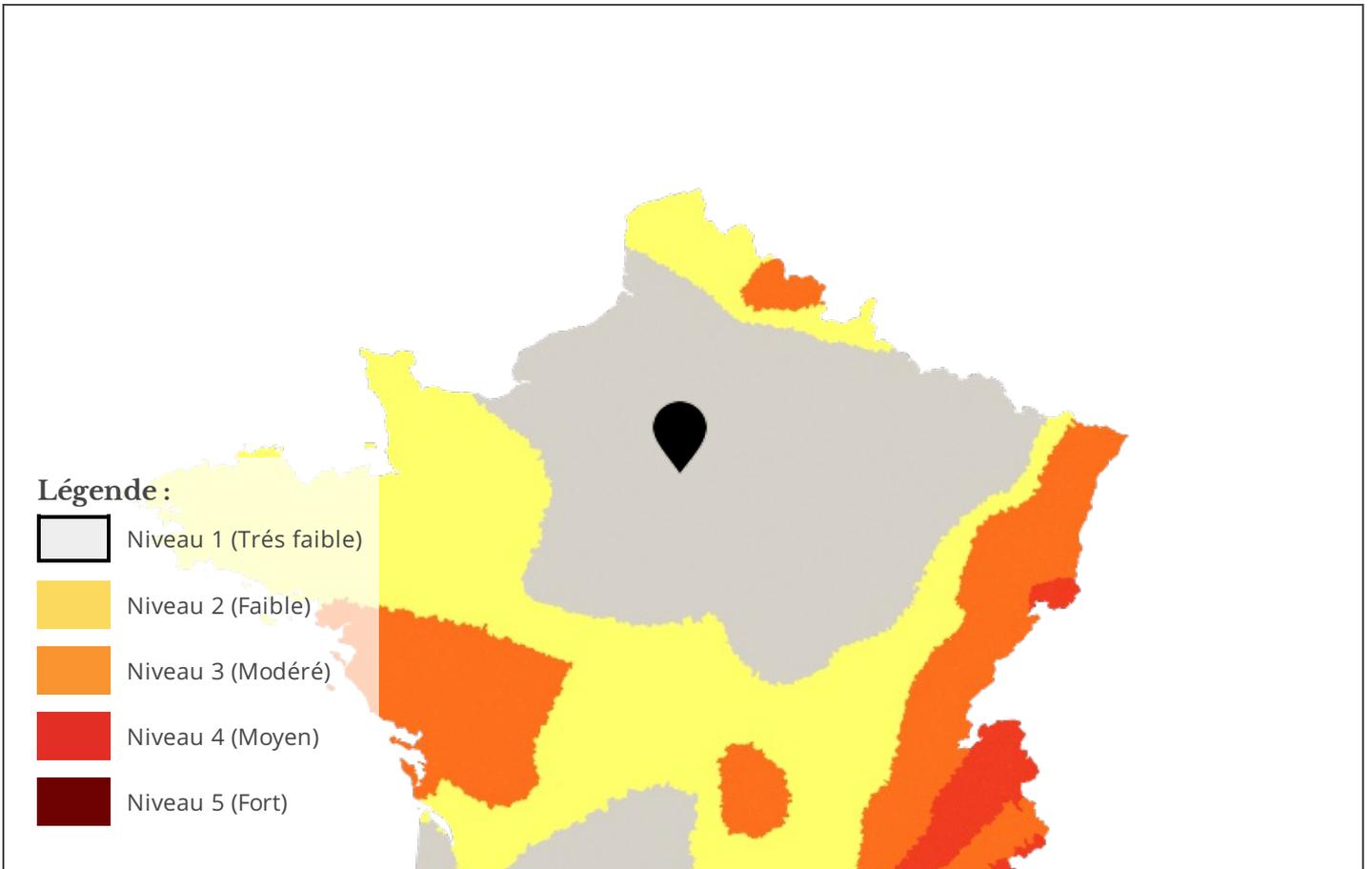
Referentiel cadastral parcelle



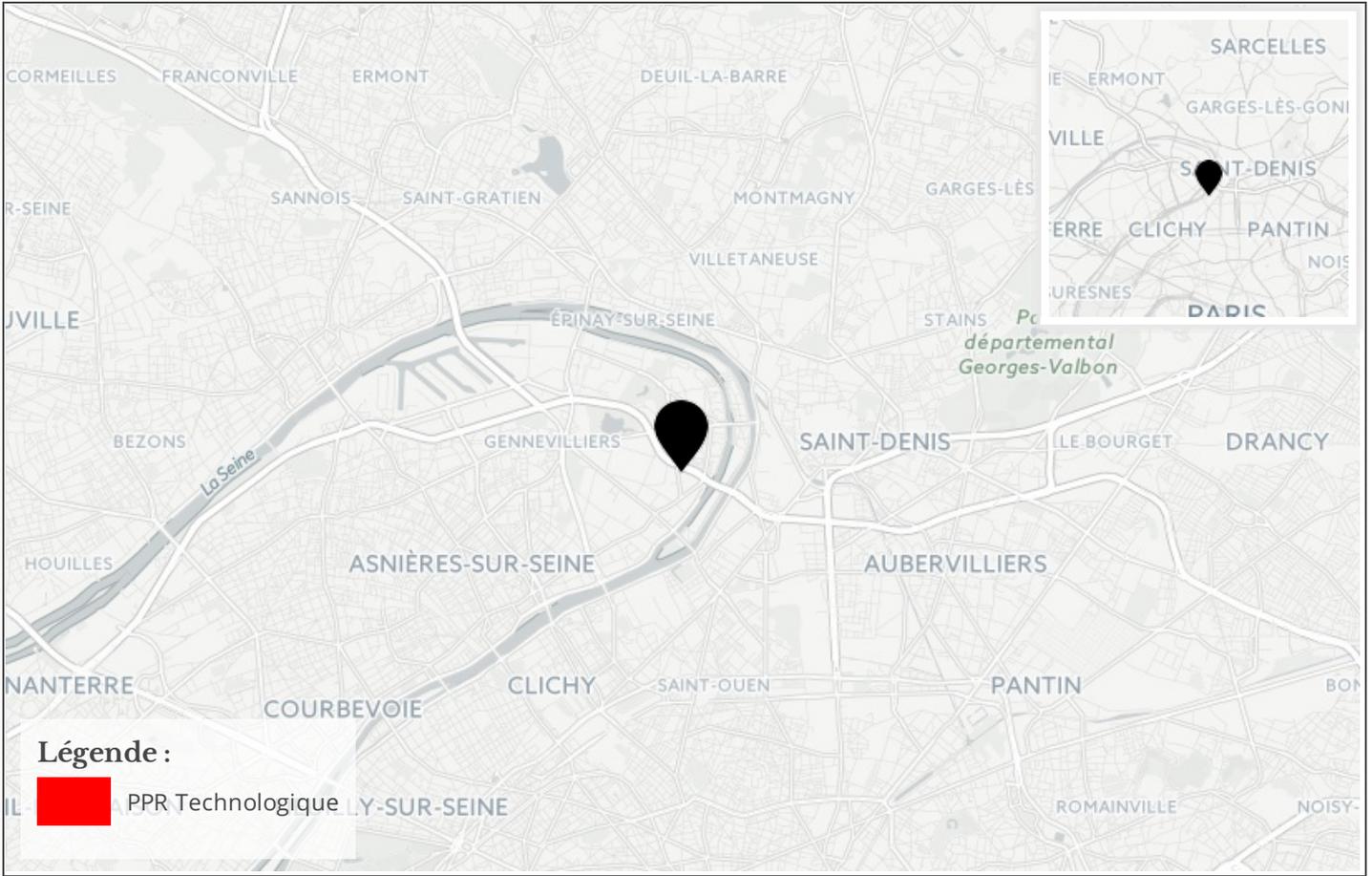
Information RADON



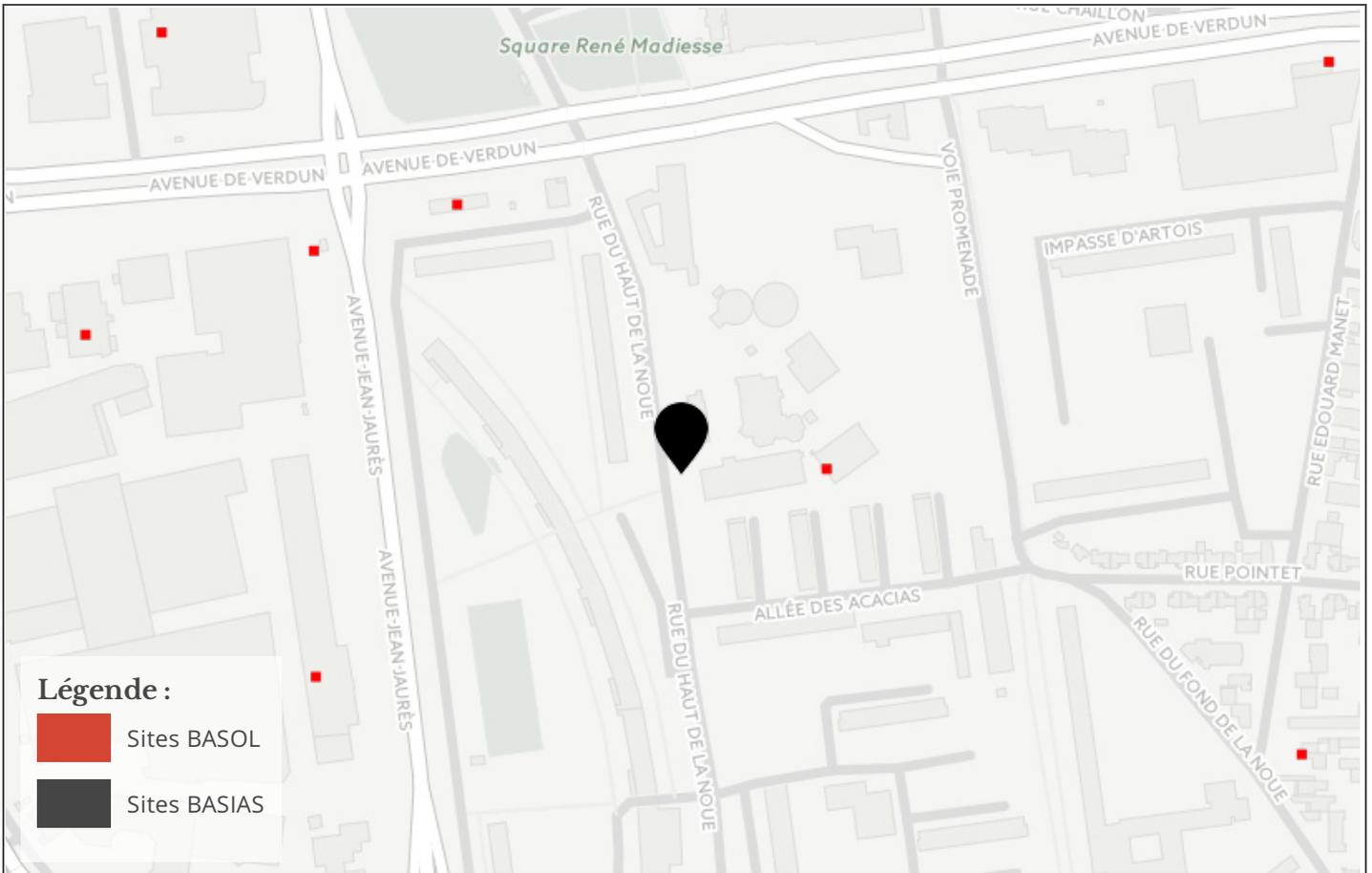
Cartographie des zones sismiques



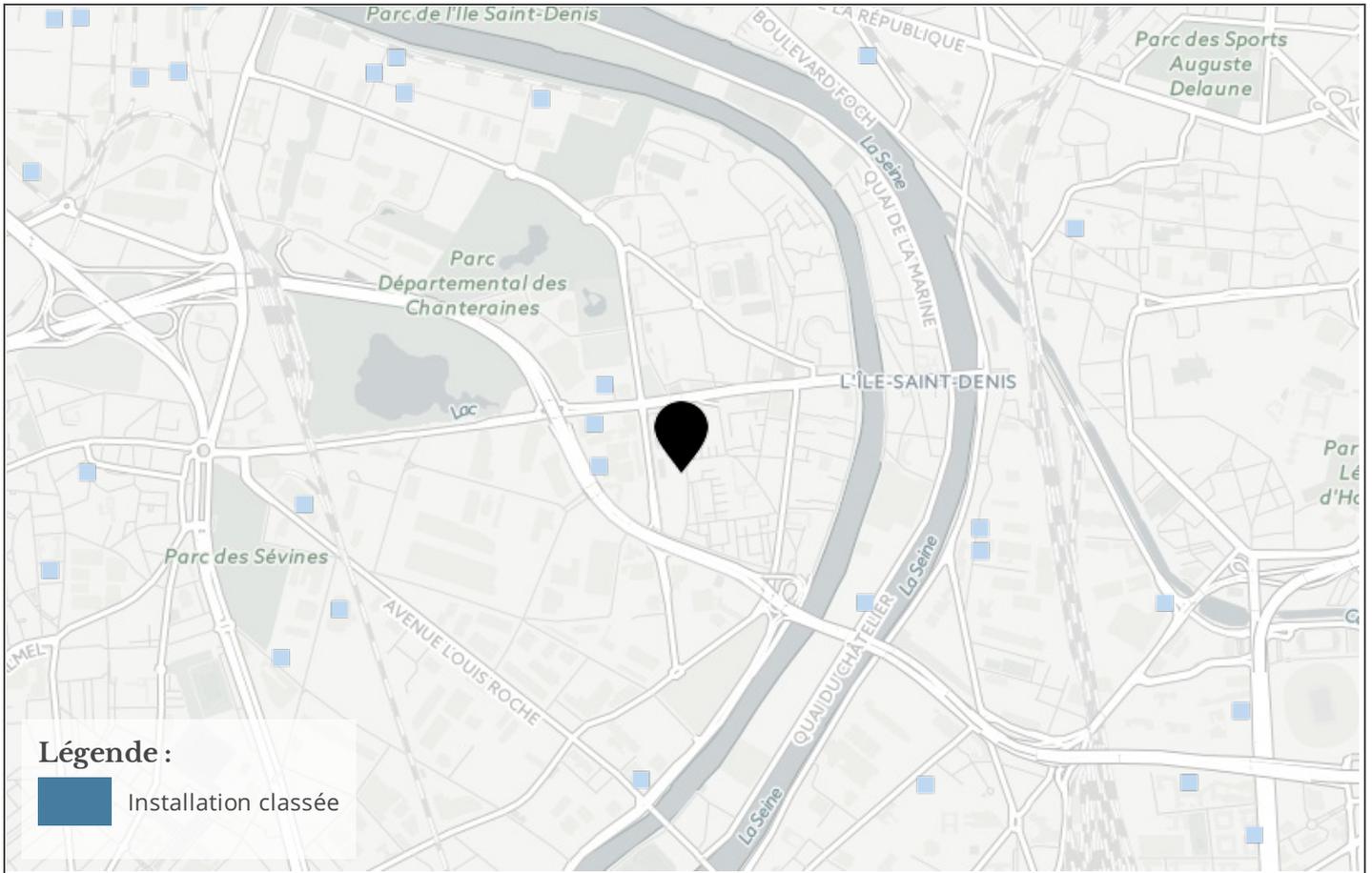
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° DRIEA IDF 2011-2-109

du 15/09/2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

34 Rue du Haut de la Noue

92390

VILLENEUVE LA GARENNE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation	<input checked="" type="checkbox"/>	crue torrentielle	<input type="checkbox"/>	mouvements de terrain	<input type="checkbox"/>	avalanches	<input type="checkbox"/>
sécheresse	<input type="checkbox"/>	cyclone	<input type="checkbox"/>	remontée de nappe	<input type="checkbox"/>	feux de forêt	<input type="checkbox"/>
séisme	<input type="checkbox"/>	volcan	<input type="checkbox"/>	autres	<input type="text"/>		

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui Non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** **zone 1**

forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	VILLENEUVE LA GARENNE	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF9202965	lyonnaise des eaux, distribution d'eau, 81 rue noue (du fond de la) villeneuve-la-garenne (92078)	69 mètres
IDF9204403	autosmart holding (société), , 97 avenue verdun (de) villeneuve-la-garenne (92078)	156 mètres
IDF9200336	compagnie générale d'électricité (cge), anc. ets pacaud goujon, , 17 avenue jaurès (jean) villeneuve-la-garenne (92078)	207 mètres
IDF9206935	eltbn (société), anc. selza-service, nettoyage à sec, 5 rue noue (du haut de la) villeneuve-la-garenne (92078)	242 mètres
IDF9206518	sagelo hlm, anc. cofimeg, , 5 allée saint-exupéry villeneuve-la-garenne (92078)	266 mètres
IDF9206764	vlg chem, anc. aventis pharma, rhône poulenc santé (société), anc. pointet girard (s.a.), fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, 35 avenue jaurès (jean) villeneuve-la-garenne (92078)	288 mètres
IDF9200114	mamet (laverie), laverie, avenue verdun (de) villeneuve-la-garenne (92078)	305 mètres
IDF9202968	safet embamet, traitement de surface, 64 avenue leclerc (du général) villeneuve-la-garenne (92078)	315 mètres
IDF9206472	compagnie française de traitement de surface (sté) (cfts), anc. sté vauriac, , avenue reniers (du chemin des) villeneuve-la-garenne (92078)	324 mètres
IDF9203086	lyonnaise des eaux, station d'épuration, 40 rue noue (du haut de la) villeneuve-la-garenne (92078)	329 mètres
IDF9207066	bp (société), anc. société mobil oil française, station-service mobil-oil, 37 avenue verdun (de) villeneuve-la-garenne (92078)	356 mètres
IDF9202215	lucas (s.a.), mécanique, 181 boulevard galliéni villeneuve-la-garenne (92078)	368 mètres
IDF9201844	frantz electrolyse (s.a.) (filiale de gifef), anc. etablissement vauriac-studler, atelier de traitement de surface, 23 avenue reniers (du chemin des) villeneuve-la-garenne (92078)	382 mètres
IDF9202104	chauvineau a. (sté), construction mécanique de matériel de chemin de fer, 219 boulevard galliéni villeneuve-la-garenne (92078)	409 mètres
IDF9204509	raynal (garage andré), garage, 32 avenue verdun (de) villeneuve-la-garenne (92078)	437 mètres
IDF9200143	samelite (la), fabrication d'objets en matière plastique, 200 boulevard galliéni villeneuve-la-garenne (92078)	440 mètres
IDF9207065	levy (pressing), pressing, 39 boulevard de gaulle (charles) villeneuve-la-garenne (92078)	445 mètres
IDF9200321	bidard (sarl), garage, 164 boulevard galliéni villeneuve-la-garenne (92078)	450 mètres
IDF9204828	sablère (sté immobilière la), anc. entreprise lessi et cie, , 133 boulevard galliéni villeneuve-la-garenne (92078)	478 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
92.0065	, vlg chem (ex aventis pharma), 35, av jean jaurès villeneuve-la-garenne(92078)	197 mètres
92.0064	, frantz electrolyse, 23, chemin des reniers villeneuve-la-garenne(92078)	466 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
65.6328	frantz electrolyse, villeneuve la garenne 92390	340 mètres
65.6327	vlg chem, villeneuve la garenne 92390	347 mètres
65.6331	dalkia, villeneuve la garenne 92390	367 mètres
74.4577	europe fers et metaux, villeneuve la garenne 92390	367 mètres

Télécharger l'IAL

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/information-acquereurs-locataires-r1604.html>

Préfecture : Hauts-de-Seine
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

VILLENEUVE LA GARENNE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/06/2016	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net